



Références : SG/LD/SL-2022319

N° domaine : 1.1.

**DECISION DU MAIRE PRISE EN VERTU DE L'ARTICLE L2122.22
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VILLE D'ERAGNY SUR OISE
CONTRAT AVEC LA SOCIETE CITAE**

Le Maire de la Commune d'ERAGNY-SUR-OISE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales article L 2122.22,

VU la délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2020, donnant délégation au Maire en vertu de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le contrat avec la société Citae, représentée par madame Hélène Poulain, Responsable d'Agence Usage, Santé et Accessibilité, 202 quai de Clichy 92110 Clichy, pour la mise en place d'un accompagnement spécifique pour être en mesure de poursuivre les engagements en matière d'accessibilité sur les 36 ERP déclarés de la commune d'Eragny sur Oise (liste transmise dans le dépôt de l'Ad'AP), pour une durée d'exécution estimée à 15 semaines à compter de la notification du contrat, pour un montant de 29 040€ HT, selon les conditions fixées dans le contrat,

DECIDE

ARTICLE 1er : de SIGNER le contrat susvisé avec la société Citae, 202 quai de Clichy 92110 Clichy.

ARTICLE 2 : DIT que les crédits sont et seront prévus aux budgets des exercices concernés.

ARTICLE 3 : DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au contrôle de légalité dont ampliation sera publiée au recueil des actes administratifs de la Ville.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, publication et de sa transmission au Représentant de l'Etat.

FAIT A ERAGNY-SUR-OISE, le 18 octobre 2022

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise
Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de
Cergy-Pontoise
Conseiller régional d'Ile-de-France

Accusé de réception en préfecture 095-219502184-20221018-2022319-AU Date de télétransmission : 21/10/2022 Date de réception préfecture : 21/10/2022
--